

Paris, le lundi 16 mai 2022

Madame Florence PLOYART
Sous-directrice aux Ressources humaines
et relations sociales
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Déménagement BSI Nantes – octroi de l'indemnité de sujétion aéroportuaire

Madame la sous-directrice,

Nous portons à votre connaissance qu'en mars 2022 la Brigade de surveillance intérieure (BSI) de Nantes a déménagé de Saint-Herblain vers Bouguenais (44340) où est basé l'aéroport de Nantes Atlantique. La Brigade se trouve actuellement à un kilomètre (1 km) des pistes de l'aéroport.

Les contrôles des voyageurs au sein de l'aérogare représentent la moitié des missions opérationnelles de cette unité, et une part croissante de contrôles en matière de fret postal est réalisée sur la zone aéroportuaire (par exemple auprès de la société DHL).

Par ailleurs, les collègues de la branche opérations commerciales (OP/CO) en poste au bureau de Nantes-Atlantique situé à proximité de l'aéroport bénéficient de l'indemnité de sujétion aéroportuaire (ISA).

Aussi, il nous apparaît légitime que cette indemnité puisse être attribuée aux agents de la BSI de Nantes.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la sous-directrice, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN